



US SOCHAUX PETANQUE
15 PROMENADE DE LA REVERIE
25600 SOCHAUX
ussochauxpetanque@sportsregions.fr

CHALLENGE

Jacques RICARD

« ex TAMALOU »

Règlement

Tout participant au challenge « Jacques RICARD » s'engage à en respecter le règlement.

La victoire n'a de sens que si elle est obtenue sur le terrain par le jeu et non par un tirage au sort.

Article 1 : le club de Sochaux

Le club de Sochaux organise une compétition réservée aux vétérans (minimum 60 ans dans l'année).

Article 2 : l'organisateur compose un jury

Le jury est composé de 3 membres : le président de l'association (ou son représentant), l'arbitre et le responsable de la table de marque.

La composition du jury sera affichée avant le début de la compétition.

Article 3 : composition des équipes

La compétition se joue en triplette homogène.

Obligation de porter la tenue haute du club identique dès le début de la compétition.

Le jury est habilité à exclure l'équipe qui ne respecte pas cette obligation.

L'équipe exclue ne pourra prévaloir au remboursement des mises.

Article 4 : inscriptions + mises

La compétition est organisée sur la base de 40 équipes (20 équipes par journée qualificative), l'inscription est de 30 euros par triplette (soit 10 euros par joueur).

Le club participe à hauteur de 400 euros. Total des enjeux 1600 euros (400 + (30 x 40))

Le début des inscriptions sera indiqué sur le site.

La répartition des inscriptions est faite sur les deux journées qualificatives pour ne pas avoir trop d'équipes d'un même club sur une même journée.

Inscriptions auprès de M. VIDAL Didier

- courriel ussochauxpetanque@hotmail.com (fournir nom, prénom, numéro de licence)

L'inscription au challenge « Jacques RICARD » implique la prise de repas à l'US Sochaux pétanque tant pour les phases qualificatives que la phase finale. Les surplus éventuels seront à réserver.

Le menu des phases qualificatives paraîtra sur les sites du cd25 et de l'US Sochaux pétanque.

Article 5 : déroulement de la compétition

La compétition se déroule sur 3 journées comme suit :

- 1^{ère} journée qualificative le lundi 17 novembre (20 équipes), les 8 meilleures sont qualifiées pour la phase finale,
- 2^{ème} journée qualificative le mercredi 19 novembre (20 équipes) les 8 meilleures sont qualifiées pour la phase finale,
- la phase finale est fixée au vendredi 21 novembre.

Début des parties à 9h00, arrêt à midi pour la pause déjeuner, reprise à 14h.

Article 6 : déroulement des journées en phase qualificative

Une journée qualificative comprend 5 parties.

Les parties se jouent en 13 points sans limitation de temps, elles sont gérées par « gestion concours ».

Si l'égalité est parfaite pour la 8^{ème} place qualificative, la qualification se fait sur un tir de départage à 8 mètres par chaque joueur alternativement. La cible est une boule dans un cercle de 50cm de diamètre.

Placé sous l'autorité de l'arbitre, le tir de départage se définit comme suit :

- 1 point, cible touchée sans quitter le cercle ;
- 3 points, cible touchée et sortie du cercle ;

5 points la boule de tir ne quitte pas le cercle où se trouve la boule cible.

En cas d'égalité, il sera procédé à une nouvelle séance.

Article 7 : déroulement de la phase finale

La compétition se joue en poules de 13 points.

Début de la phase finale à 9h00, arrêt des parties à 12h00, pause déjeuner, reprise à 14h00.

Article 8 : récompenses

Le calcul de la redistribution des mises est fait sur la base de 40 équipes. Si le nombre d'équipes n'est pas atteint, le calcul est fait sur la base de 400 euros + les mises.

1/ En phase qualificatives :

10 euros par partie gagnée soit possible par équipe $10 \times 5 = 50$ euros.

Redistribution 1^{ère} journée : $50 \times 10 = 500$ euros ;

Redistribution 2^{ème} journée : $50 \times 10 = 500$ euros.

TOTAL = 1000 euros.

2/ En phase finale : 600 euros (400 euros club + 200 euros reliquat inscriptions)

Sortie des poules = 20 euros, (gains redistribués : 20×8) = 160 euros

¼ finale = 40 euros, (gains redistribués ; 40×4) = 160 euros

½ finale = 70 euros, (gains redistribués : 70×2) = 140 euros

finale = 140 euros, (gains redistribués : 140×1) = 140 euros

Total = 270 euros = 600 euros

Article 9 : arbitrage et règles du jeu

La compétition est placée sous l'autorité d'un arbitre.

Pour les règles du jeu, il convient de se conformer aux textes et règlements de la FFPJP.

OBLIGATION DE JOUER LE REGLEMENT

Article 10 : dispositions diverses du boulodrome

(article du règlement intérieur)

-le club décline toute responsabilité en cas de vol ; de perte ; de dégradation de tout objet et de stationnement interdit entraînant une amende ;

- il est interdit de fumer (tabac) ou vapoter (cigarette électronique) ;
- il est interdit de cracher ;
- les jeux de cartes ou de société sont interdits ;
- l'introduction de boissons ; nourriture et de tout autre commerce y est interdit ;
- les boules sont interdites dans l'espace détente, dans le hall et les toilettes et donc il est interdit de les laver dans les lavabos ;

- les toilettes dames sont exclusivement réservées aux Dames ;
- toute personne dont le comportement risque de perturber le bon déroulement des parties sera interdite dans le boulodrome ;
- le bureau directeur ou l'un de ses membres se réserve le droit d'annuler un concours ; entraînement ; rencontre amicale si des débordements se produisent ;
- il est interdit de suspendre des vêtements ailleurs que sur les installations prévues à cet effet ;
- il est formellement interdit d'utiliser les systèmes de sécurité ; désenfumage, extincteurs ; pour autre chose que pour leur utilisation intrinsèque.

Article 11 : challenge

Le challenge « TAMALOU » concrétisant la victoire finale du challenge « Jacques RICARD » reste la propriété du club US Sochaux pétanque. Il est remis en jeu tous les ans.

A la fin de la compétition, le challenge sera aux vainqueurs par un représentant de la famille « RICARD » ou le président ou le vice-président du club.

Le Conseil d'Administration de

L'US Sochaux pétanque

Le 14 septembre 2025